

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1396

Artikel: II pilier : quel(s) intérêt(s) poursuivent les caisses de pension?
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quel(s) intérêt(s) poursuivent les caisses de pension ?

Même si, en Suisse, la force de frappe des caisses de pension n'est pas aussi efficace qu'aux États-Unis, elles acquièrent aujourd'hui une importance considérable sur la cote des actions en bourse. Commentaire.

DANS LE MONDE de l'économie, le critère de jugement d'une entreprise est aujourd'hui sa capacité à créer de la valeur pour les actionnaires. La tendance actuelle est de mettre l'accent sur le rendement des fonds propres dont on attend qu'il atteigne au moins 15%. Un chiffre insensé, sans doute intenable à long terme. Ce serait, paraît-il, une exigence des fonds de pension américains qui détiennent une part de plus en plus importante de la capitalisation boursière mondiale.

Les règles sont peu transparentes

Comme le fameux déficit des finances publiques inférieur à 3% pour entrer dans l'Euro – et que tout le monde a oublié aujourd'hui semble-t-il –, personne n'est capable de dire quel est le raisonnement sous-jacent qui a conduit à ce 15%, ni d'ailleurs qui a bien pu formuler cette exigence. Chez nos voisins français, qui ne connaissent pas les retraites par capitalisation, les «fonds de pension américains» sont devenus le nouveau grand Satan d'une partie de la gauche.

En Suisse, une part importante du capital de nos caisses de pension est composée d'actions. Les ordonnances de la LPP fixent à 50% le montant maximal investi en actions dont au moins 25% en actions suisses. En fait, il est difficile de connaître exactement le montant des titres détenus par l'ensemble des caisses de pension helvétiques, et quel pourcentage de la capitalisation de la bourse de Zurich est en main de nos institutions de prévoyance.

Collectivités publiques

Une enquête publiée le 7 avril 1999 par *L'Illustré* fournit quelques indications. La part en actions du capital des caisses de pensions de vingt-trois grandes entreprises du pays oscille entre 30% et 40%. Un rapide calcul montre que le montant investi en bourse est de l'ordre de 10 milliards de francs. Ce chiffre est plus faible pour les collectivités publiques. La caisse de pension du personnel fédéral (CPF), dont la gestion n'est pas vraiment un modèle, n'avait pas un seul franc investi à la corbeille. Au mois de juillet de cette année, un communiqué an-

nonçait que la CPF allait investir 16,55% de son capital en actions suisses et 19% en actions étrangères.

Les salariés, pris au piège entre travail et capitalisation

Il n'est pas absurde de penser que nos caisses de pension détiennent aujourd'hui un pourcentage respectable des actions cotées en Suisse. La force de frappe financière des institutions du II^e pilier est certainement considérable. Leur tactique à court terme est sans doute de pousser à l'augmentation de la valeur des entreprises pour les actionnaires, mais ce n'est pas forcément l'intérêt des affiliés qui sont aussi les employés des dites entreprises, et dont les représentants participent, en principe, à la définition de la politique de placement. Obnubilés à juste titre par leur second pilier, les salariés se retrouvent pris au piège d'une vie plus dure et pleine de stress pour mieux garantir une retraite ultérieure. Il s'agit là d'un problème fondamental qui ne fait l'objet d'aucun débat. Il est vrai que ce n'est ni simple, ni émotionnel, donc peu de chances de voir les médias s'en emparer. *ig*

SERVICES SECRETS

S.O.S. - S.A.S.

ON VOULAIT PRENDRE l'affaire plutôt comme un sujet de caricature que comme un sujet de dissertation. En effet un service secret doit être un terrain idéal pour un complot indélébile, car les espions, quand ils sont payés, n'ont pas pour habitude, on l'imagine, de signer des reçus. Mais il ne s'agissait, paraît-il, pas d'espions soldés; c'était des cours de répétition (sic). Pourtant dans le renseignement, les miliciens qui y sont rattachés doivent demeurer anonymes, d'où la facilité de présenter de faux justificatifs. Bref on supputait comme dans un

roman de John Le Carré, que la surveillance interne était d'autant plus serrée que les marges d'abus étaient grandes. Qu'un comptable des services secrets ait pu mener un train de vie largement au-dessus de sa rétribution n'a pourtant intrigué personne: il devait avoir fait un héritage ou gagné à la loterie!

Mais la question fondamentale n'est pas caricaturale: à quoi sert un service suisse de renseignements. Est-ce un service de renseignements généraux, à la française, détectant et anticipant des risques de troubles intérieurs? Est-ce

un service de contre-espionnage, voulant éviter que la Suisse soit une plaque tournante des agents secrets? A-t-il des tâches, policières, de détecter les circuits terroristes? Ou se renseigne-t-il sur les innovations technologiques militaires? Bref à quoi sert-il? La mission d'un tel service n'est pas un secret défense. Adolf Ogi, visiblement dépassé, saura-t-il renseigner le Parlement? Et ce dernier se donnera-t-il les moyens de débattre en connaissance de cause du rôle contrôlable d'un service de renseignements suisse? *ag*